

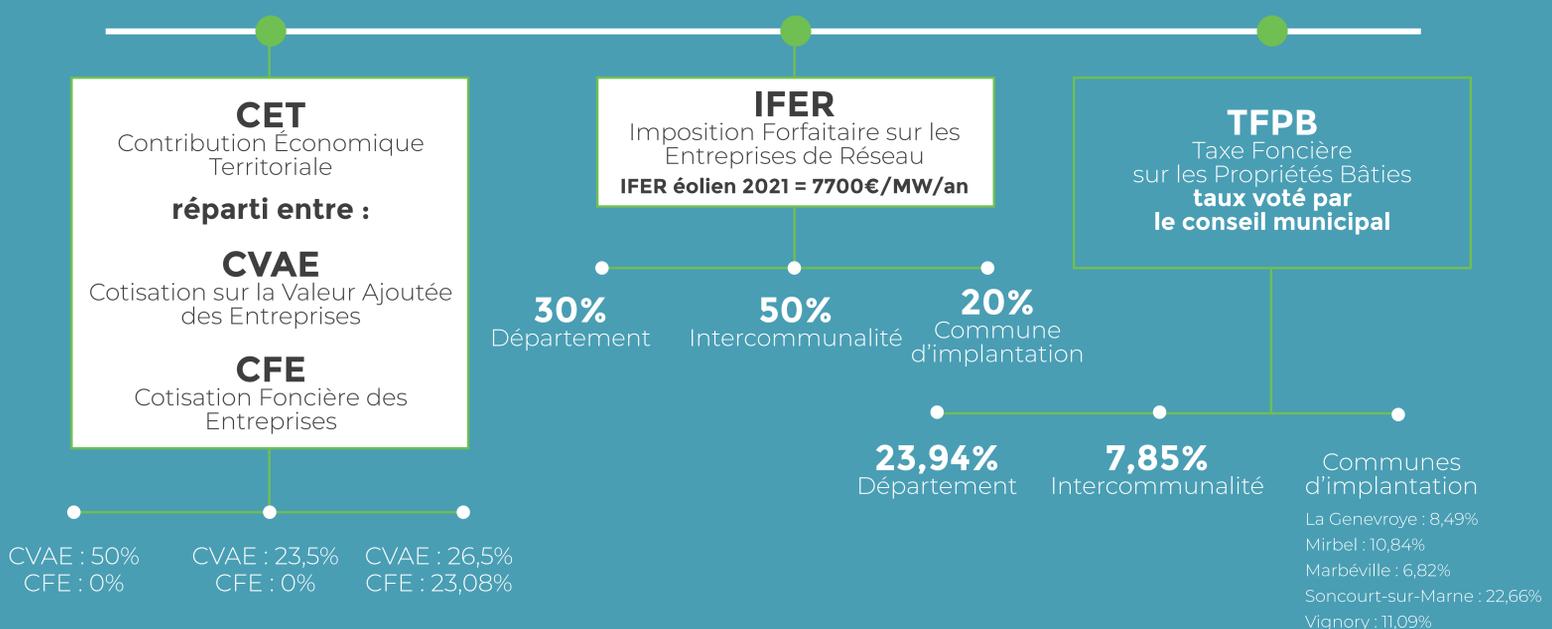
# Projet éolien de l'Étoile

## Les retombées locales autour du projet éolien

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

- 1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie**, notamment pour la phase chantier et lors des opérations.
- 2. Des mesures compensatoires.** Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études. Elles visent à limiter les impacts du projet sur le territoire.
- 3. Des mesures d'accompagnement.** Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.
- 4. De l'emploi local**, avec l'engagement d'entreprises locales pour la construction (10 à 15% de l'investissement) et des emplois pendant le chantier et en phase d'exploitation (maintenance, suivis environnementaux, etc.).
- 5. Des retombées fiscales**, conformément à la réglementation sur les entreprises.

## Zoom sur la répartition des retombées fiscales pour le projet éolien de l'Étoile



## Les retombées fiscales pour 6 éoliennes, par an

Collectivités	Montant
Commune de La Genevroye (2 éoliennes)	7 190 €
Commune de Marbéville (2 éoliennes)	6 980 €
Commune de Mirbel (2 éoliennes)	9 326 €
Commune de Soncourt-sur-Marne (3 éoliennes)	15 387 €
Commune de Vignory (3 éoliennes)	12 218 €
Communauté d'Agglomération de Chaumont	146 717 €
Département de l'Yonne	90 988 €
Région Grand-Est	20 592 €